



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil municipal se réunira, dans la salle habituelle du Conseil, le

Jeudi 27 juin 2024 à 18h30.

AFFICHE LE
21 JUIN 2024

L'ordre du jour de cette séance est fixé comme suit :

1. Règlement des services Enfance & Jeunesse - Année scolaire 2024/2025.
2. Tarifs restauration scolaire - Année scolaire 2024/2025.
3. Tarifs garderie - Année scolaire 2024/2025.
4. Tarifs périscolaire soir et mercredi - Année scolaire 2024/2025.
5. Tarifs ALSH et Accueil jeunes - Année scolaire 2024/2025.
6. Création de deux emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps non complet.
7. Création d'un emploi non permanent d'agent spécialisé des écoles maternelles à temps non complet.
8. Projet d'aménagement de la cour d'école : définition et financement.
9. Adhésion au service commun de la Convention Territoriale Globale.
10. Convention de partenariat pour l'utilisation de locaux communaux par le SESSAD Aintzina.
11. Convention de partenariat tripartite relative au traitement préalable et au comblement du cratère G du site d'exploitation des Salines.
12. Convention de partenariat avec l'association Gurekin concernant le projet de maison partagée.
13. Définition du comité de pilotage en charge du projet Erremunteguy.
14. Décision modificative n°3 au BP 2024 – Aire de jeux.
15. Décision modificative n°4 au BP 2024 – Bâtiments communaux.
16. Convention de cession d'herbe sur pied avec une administrée.
17. Questions diverses.

Fait à URCUIT, le 21 juin 2024.

Le Maire,
Raymond DARRICARRÈRE

